

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA DRACENIE

2007 - 2009



CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA DRACENIE 2007-2009

Entre,

La ville de Draguignan,

représentée par son Premier Adjoint au maire, délégué à la Politique de la Ville, Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n°2006/136 en date du 29 novembre 2006, ci-après dénommée la commune de Draguignan,

La ville du Muy,

représentée par son Maire, Monsieur Hubert ZEKRI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n°89/2006 en date du 18 décembre 2006, ci-après dénommée la commune du Muy,

La Communauté d'Agglomération Dracénoise,

représentée par son Président, Monsieur Max PISELLI, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° en date du 16 février 2007, ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération,

L'Etat,

représenté par le Préfet du Var, Monsieur Pierre DARTOUT, Délégué territorial de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE),

et

La Région Provence Alpes Côte d'Azur,

représentée par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE, dûment habilité par délibération n° en date du 2007, ci-après dénommée la Région,

SOMMAIRE

PREAMBULE	p.4
TITRE I - CONTEXTE GENERAL	p.5
<i>Article 1 - Bilan synthétique de l'évaluation des précédents contrats</i>	<i>p.5</i>
1.1. Aspect financier	
1.2. Volet urbain	
1.3. Volet développement social	
1.4. Les préconisations	
<i>Article 2 - La géographie prioritaire</i>	<i>p.7</i>
2.1. Sur la commune de Draguignan	
2.2. Sur la commune du Muy	
<i>Article 3 - La construction du projet</i>	<i>p.8</i>
TITRE II - LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE	p.9
<i>Article 1 - Les enjeux</i>	<i>p.9</i>
<i>Article 2 - Les axes généraux prioritaires</i>	<i>p.10</i>
2.1. Habitat et cadre de vie	
2.2. Accès à l'emploi et développement économique	
2.3. Réussite éducative	
2.4. Santé	
2.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance	
2.6. Participation des habitants et accompagnement social	
<i>Article 3 - Programme d'actions spécifiques aux quartiers prioritaires</i>	<i>p.15</i>
3.1 Sur Draguignan	
3.2 Sur le Muy	
TITRE III - MODALITES de PILOTAGE, de SUIVI, MISE EN OEUVRE et d'EVALUATION	p.18
<i>Article 1 - La gouvernance du Contrat Urbain de Cohésion Sociale</i>	<i>p.18</i>
1.1. Le pilotage politique	
1.2. Le pilotage technique	
1.3. La mise en œuvre	
1.4. Suivi et évaluation	
<i>Article 2 - L'engagement des partenaires</i>	<i>p.20</i>
2.1. Les partenaires signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	
2.2. Les partenaires mobilisés autour du projet	
<i>Article 3 – Durée</i>	<i>p.23</i>
TITRE IV – CLAUSES FINANCIERES	p.23
TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES	p.24
ANNEXES	p.26
- Annexe 1 : Cartographie des territoires prioritaires Draguignan et le Muy	
- Annexe 2 : Appel à projets 2007	
- Annexe 3 : tableau de bord des indicateurs	

PREAMBULE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dracénoise formalise l'engagement de l'Etat, de la Région, de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, des communes de Draguignan et le Muy, pour développer une solidarité d'agglomération en faveur de la lutte contre les ségrégations urbaines et sociales, afin d'améliorer la cohésion sociale dans l'agglomération. Sont également associés à cette démarche les partenaires des collectivités signataires : le Département, la Caisse d'Allocations Familiales du Var, les organismes et associations, les bailleurs sociaux,...

Cette démarche fait suite aux dispositifs contractuels de politique de la ville du précédent Contrat de Plan Etat Région, le Contrat de Ville de Draguignan et la Convention d'Objectifs du Muy.

Le présent **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** s'inscrit dans le cadre du **Projet d'Agglomération** en cours d'adoption. Trois axes, dont découlent quinze orientations stratégiques, ont été retenus :

- Développement, ouverture et rayonnement : *la Dracénie, une agglomération dynamique,*
- Cadre de vie, environnement et cohérence territoriale : *conjuguer développement et aménagement durable,*
- Qualité de vie, solidarité et cohésion sociale : *construire une agglomération où il fait bon vivre.*

Les orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'intègrent pleinement dans ces perspectives.

Elles sont en adéquation et en cohérence avec **le Contrat de Territoire signé avec le Département**, et avec sa déclinaison en Contrats de Quartiers Solidaires sur Draguignan et le Muy. Elles viennent à ce titre renforcer les actions conduites par les communes sur les quartiers ciblés par la politique de la ville ou entreprises en faveur des habitants de ces quartiers.

Les partenaires signataires du présent contrat conviennent de définir, sur la base de l'évaluation des précédents dispositifs de politique de la ville :

- La géographie prioritaire qui déterminera l'intervention territorialisée des moyens consacrés à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour lutter contre les exclusions,
- Les interventions de l'agglomération et des communes dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie, de l'accès à l'emploi et développement économique, de la réussite éducative, de la santé et de la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- Les priorités qui doivent traverser les axes d'intervention précités.

TITRE I CONTEXTE GENERAL

Article 1 - Bilan synthétique de l'évaluation des précédents dispositifs

1.1 Aspect financier :

Sur Draguignan,

Une consommation des crédits d'investissement quasi-totale, fait état d'un bilan financier de près de 5 M€, la répartition entre les financeurs étant relativement équilibrée.

La majorité des investissements sont de nature urbaine, essentiellement dans le centre ancien, mais concernent aussi des équipements structurants sur les quartiers et notamment celui des Collettes, et des réhabilitations de groupes HLM appartenant à Var Habitat.

Les enveloppes contractuelles en fonctionnement n'ont pas été entièrement consommées, malgré une montée en puissance du contrat à partir de 2002.

Le pourcentage de crédits accordés reste relativement constant. Les crédits demandés sont en revanche en augmentation constante, en rapport avec celle du nombre de dossiers déposés.

Sur le Muy,

En matière d'investissement, l'Etat est absent contractuellement.

L'investissement est orienté essentiellement vers la rénovation et l'équipement de locaux à usage associatif.

Pour le fonctionnement, la ville est le principal contributeur, et les actions concernent essentiellement les opérations en direction de la jeunesse et des animations de quartiers. Globalement, on note une faible consommation des crédits contractualisés, liée aux difficultés de mise en œuvre.

1.2 Volet urbain :

A Draguignan, de fortes disparités sur le plan des territoires prioritaires :

- Le quartier du centre ancien a bénéficié d'opérations urbaines importantes (OPAH, aménagement d'espaces publics et rénovation et création d'équipements), mais la question du peuplement et du logement, avec des poches d'insalubrité, demeure, malgré les lourds projets en cours (trois opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre -RHI- sur les parties les plus « dures », avec une programmation d'une trentaine de logements sociaux à l'horizon 2009).
- Le quartier des Collettes a connu une requalification et une réhabilitation importante des logements sociaux correspondant aux objectifs donnés au contrat de ville en 2000. Des équipements sportifs de proximité structurants ont été réalisés. Il reste à maintenir une politique d'entretien des espaces extérieurs et du patrimoine (Gestion Urbaine de Proximité).

- Sur le quartier Floralties St Hermentaire, à part la réhabilitation d'une partie du parc de logement, pas ou peu d'intervention sur la requalification du quartier malgré une étude de recomposition urbaine validée par les partenaires du contrat de ville.

Au Muy, un fort investissement dans les équipements structurants ainsi que dans la réhabilitation du centre ancien, mais l'état physique des quartiers des Peyrouas et des Bellugues peuvent faire de ces quartiers des points de fixation de certains problèmes.

Au total, le bilan sur le volet urbain montre des réussites (amélioration sensible des conditions de vie des habitants des logements HLM des quartiers concernés, des équipements structurants), mais aussi des signaux faibles : la question de la Gestion Urbaine de Proximité, tant sur les quartiers de Draguignan que sur ceux du Muy, la difficulté à assurer le parcours résidentiel des plus démunis.

1.3 Volet développement social :

Sur les deux sites de politique de la ville :

- Une préoccupation marquée en direction de la jeunesse, par le développement des thématiques « culture loisirs, insertion scolaire et parentalité ».
- Une progression constante de l'insertion sociale, thème majeur de la politique de la ville, mais quasi-absence du thème de l'emploi au titre du contrat de ville, même si d'autres dispositifs dits de « droit commun » ont joué leur rôle (notamment le Pacte Territorial pour l'Emploi). Tout comme le thème de l'habitat, il est fait référence à une intervention à une échelle plus large que celle des communes.
- Une véritable dynamique d'animation sociale et culturelle sur le quartier des Collettes à Draguignan grâce à la création d'un centre social et culturel, mais des questionnements sur sa capacité à intervenir à l'échelle de la commune, comme ses statuts l'y invitent.
- Des équipements structurants forts au Muy, mais la nécessité de déployer des actions d'animation de proximité en concertation avec les habitants.
- Difficulté des acteurs institutionnels et associatifs du travail social de situer leur action dans la politique de la ville et de trouver les articulations indispensables avec leurs missions quotidiennes.
- Déficit de dispositifs de droit commun et de techniciens référents coordinateurs des politiques publiques locales.
- Peu d'actions sur la thématique de la lutte contre les discriminations.

1.4 Les préconisations portent sur :

→ Le renforcement du portage politique notamment par une clarification et une harmonisation des porteurs et partenaires des dispositifs contractuels et par l'organisation d'une animation permanente portant sur le thème de la cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération,

→ La clarification et le renforcement de la maîtrise d'œuvre des futurs dispositifs et la recherche d'une articulation efficace entre le service de l'agglomération et ceux des communes, selon le principe de subsidiarité : mutualisation des moyens d'ingénierie, à

l'échelle du quartier, mais aussi de la commune (soutien et appui aux communes sur des thématiques, gestion et portage des dispositifs),

→ L'organisation de la mise en œuvre de futurs dispositifs de compétence communautaire, notamment sur le thème de la prévention de la délinquance, de l'insertion sociale et par l'emploi, de la politique jeunesse et petite enfance, du logement,

Tout cela en renforçant les moyens humains relatifs à ces thématiques.

→ L'intervention de façon prioritaire sur les quartiers précédemment en dispositifs politique de la ville afin de consolider et poursuivre les actions engagées, corriger les dysfonctionnements et ajuster les pratiques.

Article 2 - La géographie prioritaire

A l'issue de l'identification des quartiers prioritaires par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), en juin 2006, seuls le Centre Ancien et la partie Ouest des Collettes, sur la commune de Draguignan avaient été retenus.

Les éléments suivants ont permis de préciser et de justifier la demande des élus locaux sur l'opportunité de poursuivre l'action sur les territoires ayant fait l'objet des précédentes contractualisations.

2.1 Sur la commune de Draguignan,

- Sur le quartier des Floralies-St Hermentaire, comme sur celui des Collettes, le pourcentage des moins de 20 ans (respectivement 33,7% et 36,4%) est plus élevé que dans les **Zones Urbaines Sensibles** du VAR (30,8%), de la région Provence Alpes Côte d'Azur (29,9%) et de France (31,5%).
- En ce qui concerne le taux de non diplômés de 15 ans et plus, c'est aux Floralies que le pourcentage se rapproche le plus des données ZUS France (31,1%, contre 33,2%).
- Le taux d'activité des 15/59 ans est de l'ordre de ceux des ZUS sur le quartier des Collettes (67,6%, entre celui des ZUS Provence Alpes Côte d'Azur, 64,8% et des ZUS France, 68,1%).
- C'est surtout en Centre Ancien que le taux de chômage est comparable à celui des ZUS (24,8% contre 25,5% pour les ZUS France). Fait marquant : le taux de chômage des 15/25 ans aux Collettes (41,4%) dépasse celui des ZUS de France (39,6%), et proche de celui des ZUS de la région Provence Alpes Côte d'Azur (46%).

2.2 Sur la commune du Muy,

- Le taux de non diplômés de 15 ans et plus est plus important dans le centre ville (35,4%) que la moyenne des ZUS de France (33,2%).
- Le taux d'actifs ayant un emploi est moins important dans le centre ville (29,7%) que dans les ZUS de France (32,1%).
- De même, le taux de chômage en centre ville (26,9%) est plus important que dans les ZUS de France (25,5%). Idem pour celui des 15/25 ans (respectivement de 40,3%, contre 39,6%).

En s'appuyant sur les résultats de l'étude d'évaluation des dispositifs contractuels finissants, et en agrégeant les indicateurs de fragilité complémentaires des autres partenaires et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales, les enjeux de ces quartiers reposent sur la prise en compte de cette population jeune et notamment sur les problématiques de formation et d'accès à l'emploi, de réussite éducative et d'éducation, de prévention des conduites à risques.

Cet enjeu est prégnant, compte tenu de l'ouverture prochaine d'un lycée sur la commune du Muy et de la prise de conscience des communes limitrophes en matière de prévention de la délinquance et de sécurité.

Par courrier en date du 24 novembre 2006, Monsieur le Préfet du Var informe de la décision de l'Etat de retenir les quartiers d'intervention prioritaires suivants :

- Sur Draguignan, le Centre Ancien, les Collettes dans sa totalité,
- Sur le MUY, le centre ville, St Andrieu, les Peyrouas, les Bellugues.

Sur proposition des autres partenaires du contrat, le quartier dracénois des Floralties-St Hermentaire est toutefois pris en compte.

Article 3 - La construction du projet

En terme méthodologique, sur la base de l'évaluation des précédents dispositifs, le service Politique de la Ville et Habitat de la Communauté D'Agglomération Dracénoise et les équipes de Développement Social et Urbain en poste sur Draguignan et le Muy, en accord avec le Bureau Politique de la Ville de la Préfecture du Var et le service Politique de la Ville de la Région, ont mené les travaux d'analyse et de diagnostic auprès des partenaires de l'action au cours du deuxième semestre 2006.

Ce diagnostic réalisé « en interne » a été confronté à celui des acteurs institutionnels et associatifs locaux au cours d'ateliers-débats animés par le consultant ayant réalisé l'évaluation des précédents contrats, en novembre 2006.

Au niveau du pilotage et du suivi, la commission Politique de la Ville et Habitat de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, composée des élus communautaires, a suivi l'élaboration du projet et en a validé les étapes et le contenu, au cours des quatre séances de l'année 2006.

Enfin, les partenaires du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale, réunis en Comité de Pilotage le 10 janvier 2007, ont validé le contenu du projet, ainsi que celui de l'appel à projet, lancé fin janvier 2007.

Il est convenu que l'année 2007 est une année particulière dont le premier semestre constitue une « période transitoire » au cours de laquelle le programme pluriannuel d'actions sera précisé.

Une première programmation sera examinée en Comité de Pilotage fin avril, et un engagement financier fin juin, pour tous les projets annuels pouvant être directement opérationnels sur les quartiers, afin d'assurer la continuité des actions auprès de la population.

Toutefois, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ayant pour ambition, d'une part, de proposer une programmation de projets pluriannuels, et d'autre part, de développer une démarche intercommunale de politique de la ville, certains projets pourront être examinés lors d'une deuxième programmation au cours de l'année 2007 : il s'agit du temps nécessaire au travail en partenariat pour étudier ces dossiers.

TITRE II

PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Article 1 - Les enjeux

A la lumière des précédents Contrat de Ville et Convention d'Objectifs, de l'évaluation qui en a été faite et du contenu des groupes de travail préparatoire, trois enjeux apparaissent :

1 - Renforcer le maillage des acteurs sur le territoire à la fois autour des thématiques et des sites prioritaires.

Ce maillage passera par **la mise en réseau** des acteurs concernés et par un **meilleur agencement des compétences locales**. Les réseaux d'acteurs seront reconnus par les signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et constitueront de nouveaux points d'appui pour la mise en œuvre des réponses locales.

2 - Passer à une vitesse supérieure dans les réponses apportées dans le domaine de la politique jeunesse et prévention, et de l'accompagnement vers l'emploi.

Il va s'agir ici de conférer au Contrat Urbain de Cohésion Sociale une capacité d'articulation des réponses apportées notamment à l'appui à la fonction parentale, l'accompagnement à la scolarité, l'apprentissage de la langue et la prévention précoce pour les 2/16 ans d'une part, et de renforcer l'offre d'insertion et d'accompagnement des publics en difficulté en cherchant à réussir le pari du rapprochement entre réponse sociale et monde économique.

3 - Assurer une meilleure lisibilité dans les modalités de pilotage et de mise en œuvre opérationnelle du futur dispositif dans la DRACENIE.

Il s'agit ici d'adapter une forme de gouvernance partagée entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et les communes de Draguignan et du Muy, en prenant en compte le rôle d'appui et de ressources que pourra jouer la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans son projet de solidarité territoriale, et la nouvelle définition de la mission des chefs de projet dans les deux communes.

D'autre part, la mise en œuvre des contrats spécifiques au Département du VAR et à la Région Provence Alpes Côte d'Azur demandera une certaine vigilance dans leur articulation avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

4 - Développer une véritable démarche de suivi, d'observation et d'évaluation sur la base d'indicateurs statistiques fiables.

Il s'agit d'établir une connaissance permanente, de partager l'information, de confronter et mutualiser les pratiques pour adapter, faire évoluer les programmes, et ainsi permettre aux élus de disposer d'un outil de pilotage et d'aide à la décision.

Article 2 - Les axes généraux prioritaires

2.1 Habitat et cadre vie

Principaux constats :

- A Draguignan, une amélioration sensible dans le quartier des Collettes suite aux différentes opérations de réhabilitation et d'aménagement, malgré la persistance de difficultés sur certains groupes HLM (Souleïès, les Trois Côteaux) et l'émergence sur d'autres (l'Etoile du Sud).
- Le centre ancien qui continue à concentrer les difficultés (errance des jeunes, habitat dégradé, manque de mixité sociale, insuffisance de logements adaptés) malgré les programmes d'interventions sur l'habitat ancien et de rénovation urbaine.
- Une action en suspens sur le quartier des Florales St-Hermentaire (une étude de requalification des espaces extérieurs, non suivie d'effets).
- La persistance de difficultés de cohabitation sur les quartiers des Bellugues et des Peyrouas au MUY.
- La problématique du logement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (en référence au projet de Programme Local de l'Habitat).

Objectifs spécifiques :

- Renforcer la mixité sociale dans les programmes d'habitat.
- Avancer dans les réponses à apporter autour de l'hébergement temporaire et du parcours résidentiel des personnes seules et/ou ménages en difficulté.
- Identifier un lieu d'animation socio éducatif structurant dans le centre ancien de Draguignan.
- Renforcer les réponses en matière d'entretien et de domanialité sur les quartiers des Bellugues.

Principales actions :

- A l'échelle de l'agglomération et des communes, en référence aux politiques structurelles telles que le Plan Local de l'Habitat, Plan Global des Déplacements, ...il s'agit de :
 - Eradiquer l'habitat indigne, et valoriser les centres et quartiers anciens dans le cadre de projets urbains, en favorisant la mixité sociale,
 - Agir sur la production de logements adaptés aux publics cibles et notamment les jeunes et les ménages défavorisés,
 - Développer le dispositif d'accueil d'urgence et de logement temporaire,
 - Mettre en place les outils d'aide à la décision en partenariat avec les acteurs du logement et notamment les bailleurs sociaux (au sujet de la demande de logements sociaux, de la production de logements, des attributions de logements,...).
- A l'échelle des quartiers : établir des conventions de gestion urbaines de proximité sur des sites identifiés, et soutenir des projets d'équipements et d'animation de proximité.

2.2 Accès à l'emploi et développement économique

Principaux constats :

- Un taux de demandeurs d'emploi de longue durée (et notamment des femmes) plus important que sur le reste du département,
- Un manque d'outils adaptés pour répondre à ce public cumulant les handicaps,
- Un déficit d'opérateurs d'insertion sur le territoire de la Dracénie, spécialement en ce qui concerne l'accompagnement à l'emploi et les entreprises d'insertion, malgré la présence sur le secteur d'associations dynamiques (PACTE, MODE, SENDRA),
- L'absence de structure fédératrice de tous les acteurs concernés par l'accompagnement vers l'emploi,
- Des freins à l'emploi qui se développent :
 - la barrière de la langue,
 - la sous-qualification de certains publics,
 - la mobilité,
 - le manque de motivation et les représentations vis à vis de certains métiers,
 - la question des discriminations,
 - les modes de garde inadaptés pour des horaires atypiques.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la synergie et la complémentarité des politiques publiques dans l'accès et le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté,
- Elargir l'offre en matière d'accompagnement individuel vers l'emploi des jeunes et des adultes et d'accompagnement spécifique dans les chantiers d'insertion,
- Affirmer le rôle de la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans la mise en cohérence des réponses locales et dans le rapprochement entre la réponse sociale et le monde économique,
- Favoriser l'apprentissage des savoirs de base et lutter contre le handicap que représente la non maîtrise de la langue dans l'accès à l'emploi et lutter contre les discriminations,
- Favoriser l'émergence de porteurs de projet et examiner l'opportunité de création d'entreprises d'insertion en lien avec le Comité Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique.

Principales actions :

- Constitution d'un réseau d'acteurs, dont la Communauté d'Agglomération Dracénoise sera le porteur et l'animateur, rassemblant le Service Public de l'Emploi, les Structures d'Insertion et d'Accès à l'Emploi, les trois Missions Locales, les principaux organismes de formation, les lycées professionnels, les organismes consulaires et les associations locales liées à l'insertion (MODE, PACTE, SENDRA...). autour des objectifs suivants :
 - centraliser l'information (statistiques, dispositifs, réactualisation des diagnostics),
 - coordonner les réponses en fonction des besoins repérés et s'interroger sur la logique des parcours vers l'emploi durable,

- réfléchir pour mieux agir autour d'objectifs partagés : la mobilité, l'accès aux métiers en tension, la relation emploi-formation, les discriminations à l'emploi etc....,
- la mise en œuvre opérationnelle de nouvelles actions.

Cette démarche pourrait être labellisée Maison de l'Emploi.

- Expérimentation d'actions qui fédéreraient les différents acteurs (chantier d'insertion, permanences décentralisées sur les quartiers,...),
- Maintien du soutien aux Structures d'Insertion et d'Accès à l'Emploi.

2.3 Réussite éducative

Principaux constats :

- Sur Draguignan, malgré l'absence de Contrat Educatif Local (CEL) et de Contrat Temps Libre (CTL) -ces dispositifs existent au MUY-, le Contrat de Ville a permis une convergence certaine de l'ensemble des intervenants (service public et associations) autour d'objectifs communs et donc de lisibilité de l'acte éducatif notamment au travers du Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et des activités socio éducatives de proximité. A signaler toutefois :
 - L'absence de diagnostic global préalable permettant d'apprécier les capacités d'accueil de chacun en fonction des besoins,
 - L'ouverture du centre social Belle Epoque sur les Collettes et la nécessité de le voir s'implanter sur les autres quartiers prioritaires de la Ville (Floralies et centre ancien),
 - Une relation parent-enfant-école relative à la place des parents dans l'accompagnement à la scolarité encore à développer.
- Sur le Muy, il peut être utile d'utiliser l'expérience réussie de l'accompagnement scolaire pour relancer les ateliers de soutien scolaire, le soutien à la parentalité et l'apprentissage linguistique pour les parents qui le désirent avec une attention particulière vers les femmes.
- Sur les autres communes de l'agglomération, nécessité d'approfondir le diagnostic et d'identifier les besoins.

Objectifs spécifiques :

- Poursuivre le développement des actions autour du loisir « éducatif »,
- Développer les situations d'appui à la fonction parentale et relancer le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) sur de nouvelles bases (un pilotage adapté, des objectifs réactualisés et des modalités de fonctionnement redéfinies avec les partenaires institutionnels),
- Renforcer la place des parents dans les dispositifs d'accompagnement à la scolarité,
- Renforcer l'observation des situations à risque de décrochage scolaire.

Principales actions :

- Redéfinir les modalités de fonctionnement et de pilotage du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité,

- Soutenir le développement des actions du centre social de Draguignan, des associations et du service public dans l'animation des quartiers et dans l'accompagnement à la scolarité,
- Organiser un réseau d'acteurs dont les chefs d'établissement et les inspecteurs académiques seraient partie prenante, notamment autour de la veille éducative pour anticiper sur les risques de décrochage scolaire,
- Mettre en réseau des acteurs enfance-jeunesse sur Draguignan, le Muy ainsi que sur les communes volontaires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en vue de définir des objectifs éducatifs partagés, d'échanger sur les pratiques et de travailler à un ou des projets fédérateurs intercommunaux,
- Favoriser l'émergence de structures de petite enfance (pôle enfance, micro crèches, Centres de Loisirs Sans Hébergement « éclatés »,...) en cohérence avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance.

2.4 Santé

Principaux constats (diagnostic de territoire réalisé en 2005 par la DRASS, en vue de l'élaboration du Plan Régional de Santé Publique) :

- Une évolution des manifestations des troubles de santé mentale liés souvent à une souffrance psychique qui ne trouve pas de solutions, notamment pour les jeunes adultes (difficulté d'accès à la pédopsychiatrie, absence de structures adaptées et insuffisance de moyens pour prendre en compte les adultes et les personnes âgées),
- Des difficultés dans la prise en charge des soins concernant le public en errance,
- Une spécificité dracénoise concerne la nécessité d'agir sur l'insalubrité des logements, la prévention des conduites addictives (alcool, drogues, tabac), de l'obésité chez l'enfant, le dépistage du cancer du sein et dans le cadre du recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse,
- D'une manière générale, manque de communication et de coordination entre les professionnels de santé, multiplicité de l'information, difficulté de se repérer dans les politiques publiques et leur financement, manque de temps et de moyens dans l'accompagnement social engagé,
- L'Atelier Santé Ville de Draguignan, structure en dormance qui doit être à même de jouer à nouveau un rôle sur le territoire.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la culture du « travailler ensemble » entre les différents acteurs de la santé,
- Développer de nouvelles réponses dans le domaine de la prévention et notamment sur les thèmes de la nutrition, de l'enfance, du dépistage du cancer du sein.

Actions :

- Réactivation de l'atelier Santé Ville à l'échelle intercommunale, en vue
 - d'établir un diagnostic et élaborer un Plan Local de Santé Publique.
 - d'améliorer et de renforcer, par une démarche de territorialisation et de proximité l'accompagnement des personnes précarisées et fragilisées. Ce

travail doit permettre de déboucher sur une mobilisation des modalités de prise en charge conjuguant le sanitaire, le social et l'associatif.

- Proposition de création d'un site Internet de coordination et d'information sur la thématique médicosociale, plate forme où seraient centralisées et mutualisées les informations sur les moyens, les structures et les ressources existantes.

2.5 Citoyenneté et prévention de la délinquance

Principaux constats :

- Les élus de la Dracénie et les partenaires institutionnels n'ont pas de perception globale partagée de l'état de la délinquance sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, malgré les statistiques de police et de gendarmerie transmises à chacun des maires,
- Une augmentation de la violence à l'intérieur des collèges et des trafics de stupéfiants aux alentours des établissements,
- Une augmentation des troubles sur la voie publique dans les villes autour de Draguignan,
- A Draguignan, un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui fonctionne à minima, mais des actions performantes sur d'autres communes pouvant être pérennisées et mutualisées,
- Un service de prévention spécialisé bien implanté à Draguignan mais nécessité d'intégrer son action dans un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels ; absent sur les autres communes, malgré la demande de certains maires,
- L'arrivée prochaine du lycée au MUY et les incidences liées à la présence de plus de 1 000 élèves sur le territoire communal.

Objectifs spécifiques :

- Mettre en réseau les intervenants jeunes (services municipaux, associations, Education Nationale) sur le territoire de la Dracénie,
- Réduire les risques sanitaires et sociaux liés à une consommation excessive de produits stupéfiants (cf. Atelier Santé Ville),
- Mieux repérer et prévenir les manifestations de violence précoce.

Principales actions :

- Etude préalable à la mise en place de dispositifs spécifiques de prévention spécialisée sur les communes possédant un (ou des) établissements de second degré sur leur territoire,
- Constitution d'un Conseil Intercommunal de Sécurité de Prévention de la Délinquance avec des objectifs spécifiques :
 - observatoire prévention-sécurité et veille sociale,
 - coordination de l'animation jeunes et de la prévention spécialisée,
 - mutualisation des réflexions et des expériences (problèmes du transport scolaire, réduction des risques liés à la toxicomanie etc...),

- Protocole d'échange d'informations et de collaborations autour des situations de prévention précoce,
- Réduire les tensions sociales et les risques d'exclusion par la création d'un Point d'Accès au Droit, afin de permettre à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie, de connaître ses droits et obligations et sur les moyens de les faire valoir ou de les exécuter.

2.6 Participation des habitants et accompagnement social

Principaux constats :

- Des phénomènes de discriminations (ethnique, culturelle, financière ou sociale) non encore vraiment quantifiées, mais existantes (sujet « tabou » selon un certain nombre d'acteurs locaux),
- Peu d'actions, peu de dispositifs développés au cours du précédent contrat de ville, mis à part la création du Centre Social et Culturel, pour promouvoir la concertation, la participation et l'implication des habitants.

Objectifs spécifiques :

- Développer ce thème transversal de la politique de la ville par la mise en place d'actions ciblant la population des quartiers prioritaires, mais en veillant à prendre en compte son insertion dans un espace géographique plus large (commune, agglomération).

Principales actions :

- Mettre en place une meilleure information et de manière permanente,
- Opérations de communication sur les thèmes touchant à l'amélioration de la vie quotidienne, à la tranquillité publique,
- Travailler à la mise en place d'outils de type : journal local, permanences décentralisées selon des thèmes à définir avec les associations locales, principe d'un fonds de participation pour le soutien aux projets des habitants.

Article 3 - Programme d'actions spécifiques aux territoires prioritaires

3.1 SUR DRAGUIGNAN

3.1.1 Quartiers des COLLETES

Objectifs :

- Consolider les acquis réalisés lors du Contrat de Ville 2000/2006,
- Renforcer l'action collective sur les Souleïès et intervenir en prévention sur d'autres groupes HLM repérés (l'Etoile du Sud, les trois coteaux),

Programmes d'actions :

- Soutien aux actions socio éducatives du Centre Social et Culturel et autres partenaires intervenant sur le quartier (associations sportives et culturelles, services municipaux, services sociaux : CCAS, Unité Territoriale Sociale du Département),
- Développement des actions de soutien à la parentalité,
- Renforcement de l'accompagnement à la scolarité par une mobilisation des parents,
- Création d'un réseau d'acteurs autour et avec les bailleurs sociaux,
- Développer un groupe de travail spécifique avec le collège Thomas, les écoles élémentaires du quartier, le centre social, les associations et les services municipaux, autour d'un projet global d'animation (type « Projet Educatif Local » de quartier), à partir de la volonté du chef d'établissement actuel d'activer le dispositif « école ouverte ».

3.1.2 Le centre ancien

Objectifs :

- Renforcer les réponses en matière de logement, d'hébergement temporaire et définitif (type « maison relais »),
- Renforcer le maillage des interventions en matière de lutte contre l'habitat indigne (volet éducation santé, hygiène de la maison, cf. ASV),
- Développer les réponses en matière de travail social de proximité,
- Briser l'isolement et la détresse des populations fragiles (personnes âgées, familles monoparentales,...).

Programme d'actions :

- Formaliser la création d'un réseau d'acteurs entre l'Unité Territoriale Sociale, l'Association Varoise d'Accueil Familiale, le Centre Social et Culturel, le Centre Communal d'Action Sociale la Ville de DRAGUIGNAN et les associations hébergées à la Maison de la Solidarité, sur le thème du logement (maintien et accès),
- Renforcer les réponses en termes de présence sociale et d'animation de proximité et identifier un lieu d'animation socio culturelle (implantation du centre social),
- Poursuivre les opérations de réhabilitation de logements et de requalification urbaine.

3.1.3 Les Floralies-St Hermentaire

Objectifs :

- Renforcer la présence sociale sur le quartier,
- Intervenir sur le projet urbain de requalification du quartier suite à l'étude urbaine réalisée en 2002.

Programme d'actions

- Création d'un réseau d'acteurs avec l'Unité Territoriale Sociale, le Centre Social et Culturel, Var Habitat, le Logis Familial Varois, le GRAPESA, les services municipaux, l'école,
- Renforcer la présence du Centre Social et Culturel par la création d'un lieu dédié (en lien avec Var Habitat) au développement d'activités enfance et familles (en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales).

3.2 SUR LE MUY

Objectifs :

- Renforcer la présence d'équipements structurants et la coordination entre acteurs,
- Développer l'offre sociale du type des chantiers d'insertion,
- Mener à terme les programmes d'actions entamés dans le cadre de la convention d'objectifs sur les quartiers Saint Andrieu, les Bellugues, les Peyrouas, le centre ville,
- Accompagner la création et le fonctionnement de la Maison de la Famille et de la Petite Enfance,
- Accompagner l'implantation du futur lycée.

Programme d'actions :

- Présence renforcée sur les secteurs sensibles,
- Amélioration des conditions de fonctionnement des associations : maison des associations,
- Renforcer les réponses en matière de jeunesse notamment par la création d'une équipe de prévention spécialisée,

3.2.1 Centre ville :

Construction de la nouvelle médiathèque dans le bâtiment de la nouvelle salle des fêtes : développement d'un programme d'animations culturelles dans le lieu.

3.2.2 Les Bellugues :

- Aménagement des extérieurs et de l'accès au hameau,
- Assurer le bon fonctionnement de la salle municipale des Bellugues,
- Aide au fonctionnement de l'association de quartier.

3.2.3 les Peyrouas :

Renforcer le partenariat avec la SAGEM afin d'améliorer les réponses en matière de gestion urbaine et sociale de proximité.

3.2.4 Saint Andrieu :

Réhabiliter les logements pour finaliser le programme de travaux des aménagements extérieurs.

TITRE III MODALITES de PILOTAGE, de SUIVI, de MISE EN ŒUVRE et d’EVALUATION
--

Article 1 - La gouvernance du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

1.1 Le pilotage politique est assuré par un COMITE DE PILOTAGE

Instance composée des institutions signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

- Valide les orientations et les actions à engager en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances,
- Mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet,
- Veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils de programmation et de planification du territoire (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain, Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale ...).

Il se réunit une à deux fois par an, lors de la (des) programmation(s) annuelle(s) des projets. Ses travaux sont préparés en amont par un Comité Technique de Suivi.

1.2 Le pilotage technique est assuré par un COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

Instance composée des représentants techniques des différents signataires et des partenaires dont la présence permettra, une fois la programmation arrêtée, de coordonner projet par projet l'intervention des partenaires financeurs et des partenaires associés :

- Anime et suit la mise en œuvre du projet dans ses différentes dimensions stratégiques et opérationnelles, territoriales et thématiques,
- Met en cohérence les actions menées par les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités locales, associations, opérateurs dans le domaine du logement, des transports, de l'action sociale, de l'intégration, de l'action économique,...),
- S'appuie sur les responsables et équipes de projet au niveau de l'agglomération, des communes et des quartiers, sur les référents techniques désignés par les différentes collectivités et institutions impliquées, et sur des relais de proximité par l'intermédiaire d'associations ayant un rôle d'animation ou de développement social du quartier (centre social),
- Met en place un comité restreint faisant office d'instance d'évaluation en continu (certification du rapport annuel d'activité, alimentation des tableaux de bord).

Il se réunit en fonction de l'avancée des actions des différentes thématiques.

1.3 La mise en œuvre du contrat est assurée par une EQUIPE OPERATIONNELLE

Elle se compose de :

- **un chef de projet**, qui assure la mission de pilotage du CUCS, de coordination générale et d'animation de l'équipe opérationnelle, ainsi que celle de chargé de mission « *Habitat* »

- **un chargé de mission** sur le thème « *emploi/formation/insertion* », et en charge de la mission transversale de « *lutte contre les discriminations* »
- **deux agents de développement territorialisés**, chefs de projet (interlocuteurs direct des différents porteurs de projet ; développement social et gestion urbaine des quartiers, relais de l'action publique), **et** chargés chacun d'une **mission thématique transversale** au niveau du territoire de l'agglomération, avec une déclinaison au niveau des communes concernées et des quartiers (pilotage des différents réseaux d'acteurs territoriaux et/ou thématiques et mise en cohérence des dispositifs) :
 - o *l'un responsable de l'action sur les quartiers de Draguignan et chargé de la mise en œuvre du thème « réussite éducative »* pour la mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs (CEJ, CLAS, VVV, Ecole Ouverte, PEL, ...)
 - o *et l'autre responsable de l'action sur les quartiers du Muy, et chargé de la mise en œuvre du thème « citoyenneté/prévention de la délinquance »*,

Ces chefs de projet ont une fonction d'ensembliser qui se décline en :

- une fonction de veille, de vigilance sur le territoire en s'appuyant sur des outils de connaissance,
 - une fonction d'organisation et de garantie des cadres d'expression et de dialogue habitants-services-élus,
 - une fonction d'identification des problèmes pour poser les bonnes questions et enrichir le débat politique,
 - une fonction de proposition de stratégies d'actions pour réduire les dysfonctionnements et mobiliser les ressources potentielles,
 - une fonction de développement, une capacité à modifier l'environnement, à renforcer les réseaux d'acteurs, à créer des processus d'accompagnement des initiatives, des habitants...
- **un chargé de mission « Atelier Santé Ville » assumant une mission d'« Ingénierie sociale »**, visant à une coordination des travailleurs sociaux dépendant des différentes institutions et donneurs d'ordre du champ social.
 - **un responsable « administratif et financier »**, en charge de la gestion administrative et financière du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et du suivi des tableaux de bord.

1.4 Le suivi et l'évaluation

- **Au niveau agglomération :**

Une commission communautaire « habitat et politique de la ville » :

- o Assure le suivi de la cohérence de l'ensemble du projet, au regard du projet de territoire de la communauté d'agglomération, des différents contrats de territoires avec la Région et le Département,
- o Donne un avis consultatif sur les projets de délibérations,

- **Au niveau des communes :**

Une commission municipale « politique de la ville » :

- o Assure le suivi de la cohérence droit commun/politique de la ville, notamment au travers de la mise en œuvre des dispositifs contractuels thématiques (CEJ, CLS, ...),
- o Donne un avis consultatif sur les projets de délibérations.

- **Les outils nécessaires à l'ingénierie :**

Les diagnostics et évaluations s'appuieront sur **des outils d'observation et de suivi dynamiques** (tableaux de bord statistiques, cartographie,...), à partir des indicateurs de la politique de la ville (décrits en annexe) et de l'expertise de la connaissance des territoires par les acteurs/usagers/habitants.

Ces outils permettront de produire :

- **Un bilan annuel des actions réalisées et celles restant à mettre en œuvre** selon les orientations définies et remis chaque début d'année lors du Comité de Pilotage. Une attention particulière sera donnée aux indicateurs des actions (moyens et résultats) qui seront précisés sur chacune des fiches descriptives.
- **Une évaluation au bout de trois années du contrat** à travers une grille comportant différents critères permettant d'analyser l'impact des actions engagées, ainsi que la poursuite ou non du CUCS. Une procédure d'évaluation sera lancée fin 2008 (ou début 2009) pour une restitution deuxième semestre 2009.

Il sera fait appel, en tant que de besoin à un appui ingénierie interne ou externe.

Article 2 - Engagements des partenaires

2.1 Les partenaires signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Dans la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, chacun des partenaires recherchera l'efficacité la plus large possible des dispositifs qu'il gère, dans une logique de cohérence et de coordination des différentes politiques publiques.

L'Etat (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances)

L'Etat s'engage à financer les opérations relevant de la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale en priorité par des crédits de droit commun, mobilisés de manière conséquente, dans la mise œuvre des dispositifs nationaux, et à travers l'action conduite par ses services.

S'agissant de l'utilisation des crédits de la politique de la ville, l'Etat privilégiera le financement des opérations prenant en compte les quartiers retenus au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et s'inscrivant dans les objectifs prioritaires :

- Le développement économique et l'emploi,
- La rénovation de l'habitat et le cadre de vie des quartiers,
- La réussite éducative et l'égalité des chances,
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- L'accès aux soins et la prévention,
- La participation des habitants,
- La lutte contre les discriminations.

La Région

Plus que jamais, au moment où se développent des politiques d'excellence, de compétitivité et d'attractivité, la question essentielle pour la Région P.A.C.A. est d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population afin que ce développement soit plus juste et plus solidaire.

Dans ce cadre, le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du projet régional stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en

matière de politique de la ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets CUCS et ANRU, volet solidarité et habitat de futurs programmes urbains de solidarité.

« En termes opératoires, la Région initie un programme régional de solidarité contractualisé avec les agglomérations, les projets ANRU et les CUCS étant un des volets éventuels de ces conventions. La Région contractualise sur la base d'un projet global qui comprend un axe ingénierie de projets d'agglomération, un axe habitat, un axe foncier, un axe gestion urbaine et sociale et un axe qualification des populations et des associations au développement socio urbain. Une animation-évaluation globale du programme est mise en place en s'appuyant sur le Centre de Ressources régional de la Politique de la Ville (CRPV) »,

La Région conditionne par ailleurs son intervention au titre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, par :

- une implication de l'agglomération en tant que signataire, intégrant une déclinaison territoriale de ses compétences, et mettant en perspective les futurs contrats d'agglomération et programme régional de solidarité dont les CUCS constituent un des volets de cohésion urbaine et sociale ;
- la recherche d'implication forte des autres partenaires aux CUCS ;
- la possibilité pour la Région d'intégrer ces choix thématiques : ceux relevant des compétences de la Région, ceux allant dans le sens d'une proximité indispensable et devant permettre la structuration d'un projet des services publics décliné entre les différentes échelles territoriales, et entre les secteurs associatifs et les services publics, ceux permettant une intervention structurante à long terme (politiques urbaines, du logement et de l'habitat, de l'emploi et du développement local, des transports, du développement durable, etc.) ;
- l'affinage des critères financiers :
 - cofinancement non systématique, en particulier dès lors qu'il s'agira de projets relevant de droit commun,
 - orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine,
 - mobilisation des compétences de la région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires régionaux.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'engage à financer, dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville , les opérations relevant de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en priorité par la mobilisation de ses crédits de droit commun, dans la mise en œuvre des dispositifs spécifiques (Programme local de l'Habitat, Protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne, ...), et par un soutien spécifique aux actions favorisant en particulier :

- L'emploi, l'insertion et le développement économique,
- L'habitat,
- La prévention de la délinquance.

La Commune de Draguignan

La Commune de Draguignan s'engage à financer les opérations relevant de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en priorité par la mobilisation de ses crédits de droit commun, dans la mise en œuvre des dispositifs spécifiques (CEJ, CEL,...), et à travers l'action conduite par les services communaux.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Commune s'engage en outre à maintenir une ligne budgétaire « Politique de la Ville » et à inscrire annuellement les dépenses de fonctionnement qui s'y rattachent.

La Commune du Muy

La Commune du Muy s'engage à financer les opérations relevant de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en priorité par la mobilisation de ses crédits de droit commun, dans la mise en œuvre des dispositifs spécifiques (CEJ, CEL,...), et à travers l'action conduite par les services communaux.

2.2 Les partenaires mobilisés autour du projet

Le Conseil Général du Var

A l'issue du Contrat de ville de Draguignan et de la convention d'Objectifs du Muy, le Conseil Général souhaite inscrire son action dans le cadre de sa politique des « Quartiers Solidaires » : c'est à ce titre qu'il contribue à la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, dont il partage plusieurs objectifs.

A travers son Contrat de Territoire de l'Aire Dracénoise et ses deux Contrats de Quartiers Solidaires sur certains quartiers prioritaires (Les Collettes à Draguignan, et le secteur des Peyrouas/les Bellugues/Saint Andrieu au Muy), le Conseil Général permet de mobiliser en outre des crédits d'investissement liés au développement social des quartiers.

C'est un partenaire indispensable pour la Communauté d'Agglomération et les Communes dans la mise en œuvre de leur Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Caisse d'Allocations Familiales du Var

La circulaire d'orientation de l'action sociale familiale de la CNAF adoptée pour la période 2005-2008 réaffirme les missions des CAF en matière d'action sociale qui sont de préserver la solvabilité des familles par l'accès aux droits et concilier vie familiale et professionnelle. La réalisation de ces missions s'appuie sur une démarche d'approche territoriale et partenariale.

L'action sociale est à la fois familiale, préventive, complémentaire des politiques et des actions des autres partenaires et décentralisée.

L'action sociale des CAF se traduit par des politiques contractuelles au travers de différentes thématiques (enfance, temps libre, animation de la vie sociale, logement) afin d'améliorer la vie quotidienne des familles

Les dernières orientations réaffirment les efforts à développer en matière d'accueil de la petite enfance au regard de l'évolution démographique et sociologique de notre pays.

La thématique « réussite éducative » entre dans le champ de compétence de la CAF dans le cadre de l'accès aux loisirs éducatifs et du soutien à la parentalité.

A ce titre des associations de Draguignan et du Muy sont subventionnées pour répondre aux objectifs de ces thématiques.

Par ailleurs la CAF s'inscrit également dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité et cofinance les actions par le biais d'une prestation de service.

Dans le cadre du logement, un partenariat est proposé aux communes volontaires engagées dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH et OPAH RU) afin de lutter contre la location de logements indignes :

- La CAF signale à la ville toute nouvelle ouverture de droit allocation logement au bénéfice d'un nouvel occupant pour les logements situés dans le périmètre d'OPAH défini par la ville signataire,
- Le service urbanisme de la ville diligente un contrôle du logement afin de vérifier que les conditions minimales d'habitabilité requises pour l'ouverture du droit à l'allocation logement sont respectées et transmet les résultats de ce contrôle à la CAF,
- La CAF procède au traitement du dossier selon les conditions définies par les textes en vigueur.

Article 3 - Durée

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Dracénie est signé par les partenaires pour une période de trois ans (2007-2009), renouvelable 1 fois (2010-2012).

TITRE IV CLAUSES FINANCIERES

Pour la mise en œuvre des objectifs du présent Contrat, les partenaires signataires s'engagent à mobiliser pour une période de 3 ans, sous réserve de l'application du principe de l'annualité budgétaire, les crédits nécessaires à sa mise en œuvre.

L'Etat s'engage sur une enveloppe de 250 000 euros/an, soit 750 000 euros pour trois ans

Les modalités financières et montants des crédits mobilisés par le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la ville de Draguignan et la ville du Muy seront précisés par avenant dès que les budgets auront été adoptés par chacune des assemblées délibérantes correspondantes.

Les éventuelles dépenses d'investissement liées aux actions seront identifiées et précisées dans les fiches actions détaillées élaborées au cours du premier semestre 2007, et pourront faire l'objet de financements de la part de partenaires signataires ou non du présent contrat.

TITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Dracénie est signé de manière partenariale par l'Etat, la Région, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, les communes de Draguignan et du Muy.

Toutefois, l'année 2007 représente une année de transition dans la mise en œuvre de la politique de la ville, entre les dispositifs Contrat de Ville et Convention d'Objectifs du précédent Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 et le présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.

Dans ce contexte, toute intervention ultérieure d'un autre partenaire que les présents signataires, tant sur les modalités de sa participation à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale que sur ses engagements financiers à ce titre, pourra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

De manière plus générale, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale autorise que puissent être signés, sur la période 2007-2009, autant d'avenants que de besoin, dans le respect tout à la fois de ses objectifs initiaux et des principes fondamentaux de la politique de la ville, tels qu'énoncés en préambule du présent Contrat.

Signatures :

Le Maire Adjoint de Draguignan,
délégué à la Politique de la Ville

Le Maire du Muy

M. Olivier AUDIBERT-TROIN

M. Hubert ZEKRI

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Dracénoise,
Maire de Draguignan,
Vice-président du Conseil Général du Var

Le Préfet du Var
Délégué Territorial
de l'Agence nationale pour la
Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

M. Max PISELLI

M. Pierre DARTOUT

Le Président du Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur

M. Michel VAUZELLE

ANNEXES

Annexe 1 : Cartographie des territoires prioritaires Draguignan et le Muy (source CRPV PACA)

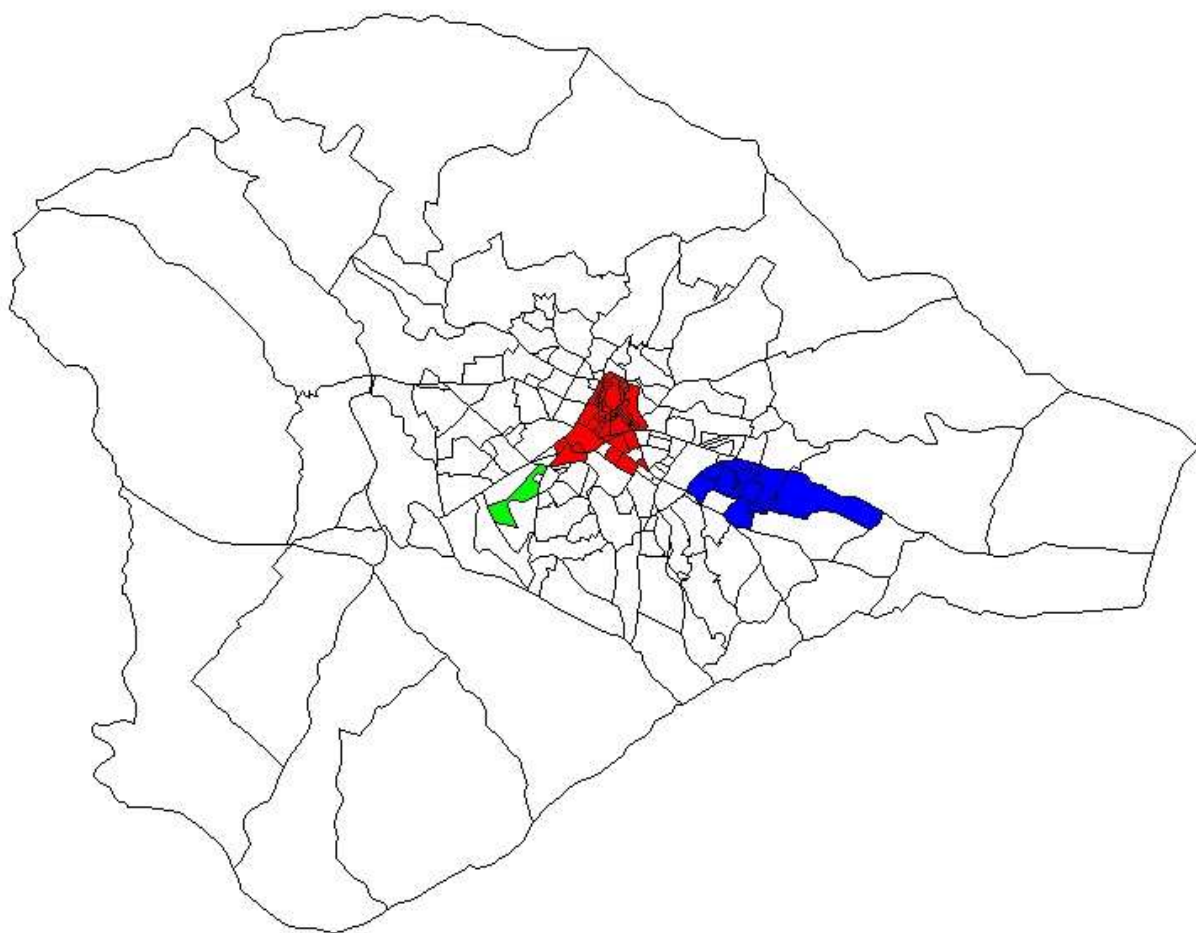
Annexe 2 : Appel à projets 2007

Annexe 3 : tableau de bord des indicateurs

DRAGUIGNAN

Territoires prioritaires (flots 1999)

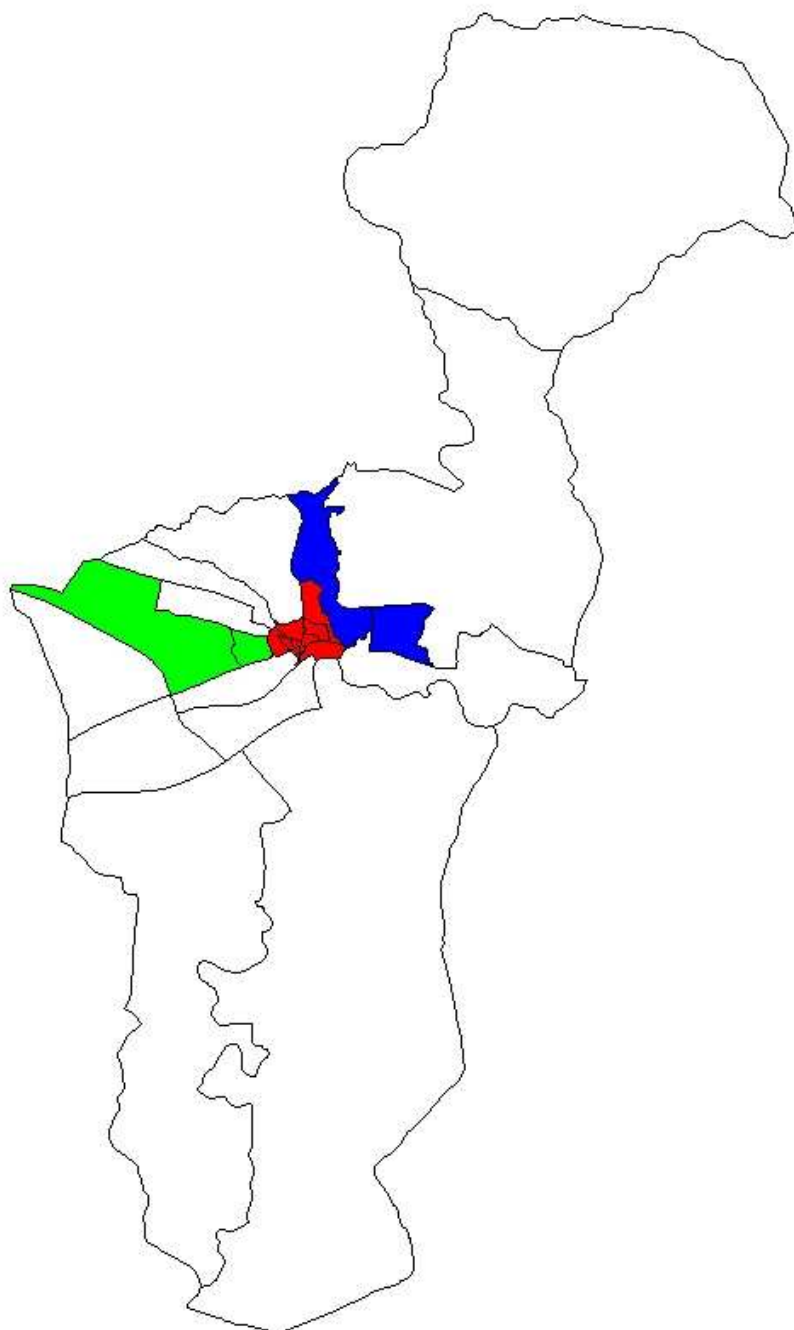
- 9383050001 - Centre Ancien
- 9383050002 - St Hermentaire
- 9383050003 - Les Collettes



LE MUY

Territoires prioritaires (ilots 1999)

- 9383086001 - Centre ville
- 9383086002 - Les Peyrouas
- 9383086003 - Les Bellugues



APPEL A PROJET 2007
CONTRAT URBAIN de COHESION SOCIALE
DE LA DRACENIE

Les principes du CUCS de la Dracénie

1) Le CUCS permet de soutenir des projets en faveur du public issu prioritairement et majoritairement des quartiers en difficulté suivants, situés sur les communes de Draguignan et du Muy :

Pour Draguignan :

- Les Collettes,
- Le centre ancien,
- Les Floralies-Saint Hermentaire,

Pour le Muy :

- Centre Ville,
- Saint Andrieu,
- Les Peyrouas,
- Les Bellugues

2) Les projets proposés en faveur de ce public devront reposer sur les principes suivants :

- laïcité.
- mixité du public.
- lutte contre les discriminations,
- implication des parents,
- participation des habitants

3) Les actions à mettre en œuvre devront concerner les thématiques et actions prioritaires suivantes :

□ Habitat et cadre de vie

Les porteurs de projets pourront proposer toute action :

- Innovante liée à l'accompagnement, à l'accès et au maintien dans un logement.
- D'aide à l'accueil et à l'hébergement d'urgence.
- De gestion urbaine de proximité qui s'inscrira dans une convention de gestion urbaine de proximité.
- Visant à développer chez les habitants le sentiment d'appartenance à son quartier ou à sa ville : travail sur la mémoire...

□ Accès à l'emploi et développement économique

Dans ce domaine, les porteurs de projets doivent avoir une bonne connaissance des prestations proposées par les acteurs de l'emploi (DDTEFP, ANPE, Missions locales, ...) et rechercheront la mise en œuvre prioritaire des dispositifs de droit commun.

Ils pourront proposer toute action permettant de développer :

- des activités de services créatrices d'emploi dans les domaines du cadre de vie, des services à la personne, de l'amélioration et la mise en valeur du patrimoine urbain, et de l'environnement,
- des actions d'amélioration d'accès à l'emploi en luttant contre les freins et notamment la discrimination à l'embauche,
- des actions d'insertion par l'activité économique notamment pour les demandeurs d'emploi longue durée, les jeunes et les femmes,
- des actions de proximité.

□ Réussite éducative

Les porteurs de projets pourront proposer toute action :

- D'animation de proximité dans les domaines du sport et de la culture. Les porteurs de projets devront respecter les principes suivants :
 - ↳ Mixité du public (hommes/femmes, inter-quartier),
 - ↳ Dimension pédagogique du projet,
 - ↳ Encadrement par des professionnels qualifiés,
 - ↳ Connaissance des acteurs professionnels du territoire et collaboration avec eux,
 - ↳ Participation des familles
- D'accompagnement à la scolarité, qui devra avoir au préalable reçue le label CLAS de la part du comité de pilotage départemental du CLAS,
- A vocation intercommunale impliquant fortement les services enfance, jeunesse, sport et culture des communes et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

□ Santé

Toute action de prévention santé qui sera examinée dans le cadre de l'Atelier Santé Ville piloté par la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

□ Citoyenneté, prévention et lutte contre les discriminations

Les porteurs de projets pourront proposer toute action :

- De soutien à la parentalité.
- De soutien aux victimes.
- Visant à l'intégration des populations étrangères et /ou en difficultés. Toute action dans ce champ a pour objectif d'accroître l'autonomie des personnes et de favoriser la connaissance des services publics existants. Il pourra s'agir d'actions de socialisation et /ou visant à l'apprentissage de la langue : accès au droit, lutte contre l'illettrisme...

4) Enfin, la politique de la ville ne peut se concevoir sans évaluation :

Elle permet de mesurer la pertinence des projets et de décider de reconduire, d'adapter ou de renouveler les programmes d'actions. Vous devez donc vous appuyer sur un suivi quantitatif et qualitatif des actions engagées. Nous vous invitons dès à présent à définir les critères de suivi que vous comptez utiliser.

A cette fin, en 2007, les financeurs organiseront des visites sur site afin de vous aider dans votre démarche d'évaluation.

Les modalités de réponse à l'appel à projets

Si vous souhaitez vous inscrire dans la programmation 2007 du CUCS de la Dracénie, vous devez :

1) Solliciter un rendez-vous auprès de:

pour la Ville de Draguignan : **Stéphanie BREHANT**
Mairie de Draguignan
Centre Joseph Collomp - 2^{ème} étage
04.94.60.20.51

pour la ville du Muy : **Christine ROUVIER**
Communauté d'Agglomération Dracénoise,
Hôtel Communautaire - Square Mozart
04 94 50 23 99 ou 04 94 50 03 70

afin de présenter vos projets et de bénéficier éventuellement d'une aide technique en vue de leur formalisation.

Les demandes de subvention étant dématérialisées, il vous sera remis, à l'issue de ce rendez-vous, votre code d'accès au site internet « poliville » ainsi que le guide d'utilisation de ce site

2) Procéder ensuite à la saisie de votre demande de subvention sur poliville, soit chez vous, soit auprès du chargé de mission de votre territoire (sur rendez-vous), **à partir du 25 janvier 2007.**

Les critères de sélection des projets

Afin de pouvoir prétendre à un financement du CUCS, un projet doit :

- Bénéficier directement au public issu des quartiers prioritaires listés dans cet appel à projets,
- Concerner les thématiques et actions prioritaires listées dans cet appel à projets,
- Mobiliser un large partenariat. Vous devrez vous attacher à proposer des actions élaborées en cohérence avec d'autres opérateurs dès que cela est possible.
- Pouvoir être évalué (bilans, critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs, suivi).

Tableaux de bord des indicateurs

Dans le cadre de l'évaluation du présent contrat, prévue au Titre III – Article 1.4, les indicateurs sont présentés dans les tableaux suivants.

Cette batterie d'indicateurs sera précisée, notamment au niveau de la pertinence des échelles de territoire (quartier, ville, agglomération) et renseignée au cours de l'année 2007. Mis à jour annuellement, ils serviront à l'évaluation, sous forme de tableaux de bord.

THEMATIQUE PREVENTION – SECURITE

Indicateurs et ratios significatifs à l'échelle de la commune de Draguignan

Taux de criminalité pour 1000 habitants	53,60%
Taux d'élucidation : <i>1038 faits constatés</i>	31,15%
Part de la délinquance d'appropriation : <i>147 faits constatés</i>	54,80%
Part des atteintes aux biens sans volonté d'appropriation : <i>162 faits constatés</i>	7,76%
Part des violences contre les personnes : <i>28 faits constatés</i>	8,55%
Part des infractions contre la famille	1,47%
Proportion des mineurs de moins de 13 ans mis en cause par rapport au nombre total de mis en cause	0,77%
Part des filles mineures de moins de 13 mises en cause parmi les moins de 13 ans mis en cause	0,00%
Victimes mineures de sexe féminin / Nombre total de victimes	40
Victimes mineures de sexe masculin / Nombre total de victimes	43
Victimes majeures de sexe féminin / Nombre total de victimes	685
Victimes majeures de sexe masculin / Nombre total de victimes	656
Nombre de policiers municipaux pour 1000 habitants	21 pour 34 814
Nombre de policiers nationaux pour 1000 habitants (à l'échelle de la circonscription)	86 pour 39 675
Nombre d'agents de médiation par rapport au nombre de logements HLM	
Nombre de travailleurs sociaux HLM par au nombre de logements HLM (CESF et assistantes sociales)	
Nombre de gardiens d'immeuble par rapport au nombre de logements HLM : gestionnaires d'immeubles	
Nombre d'éducateurs spécialisés	
Nombre d'animateurs municipaux (animateurs et agents d'animation)	
Nombre d'animateurs EPS	
Nombre d'animateurs associatifs salariés (hors administratif) au sein des 17 opérateurs les plus représentatifs	

THEMATIQUE EDUCATION

Indicateurs et ratios significatifs à l'échelle des communes de Draguignan et du Muy

Nombre moyen d'élèves par classe en primaire	22,6
Nombre moyen d'élèves par classe en collège	24,0
Nombre moyen d'élèves par classe en lycée	24,2
Proportion d'enseignants en poste depuis 2 ans au moins au sein du même collège	
Proportion d'enseignants de moins de 30 ans au sein du même collège par rapport au nombre total d'enseignants du collège	7,25%
Proportion d'élèves défavorisés	36,2%
Nombre d'élèves boursiers en collège par rapport au nombre d'élèves scolarisés	762
Nombre de signalements pour actes de violence par rapport au nombre d'élèves	44
Nombre de signalements pour enfance en danger par rapport au nombre d'élèves	20
Proportion d'élèves en retard de plus de 2 ans à l'entrée en 6 ^{ème}	1,83%
Proportion d'élèves en retard de plus de 2 ans à l'entrée en 3 ^{ème}	2,70%
Type d'orientation en lycée professionnel après la 3 ^{ème}	20,9%

Type d'orientation en lycée d'enseignement général après la 3 ^{ème}	55,9%
Proportion d'élèves bénéficiant d'un accompagnement à la scolarité en externe par rapport au nombre de places financées dans le cadre des CLAS	1089
Nombre de décrochages scolaires et de cas d'absentéisme par rapport au nombre d'élèves (tous secteurs confondus)	Classe relais
Nombre d'exclusions de plus de 8 jours par rapport au nombre d'élèves	3
Nombre d'exclusions définitives par rapport au nombre d'élèves	11

THEMATIQUE HABITAT

Indicateurs et ratios significatifs à l'échelle de l'agglomération

Pourcentage de logements sociaux par rapport au nombre de logements	10,29%
Nombre moyen d'occupants par logement social	
Nombre de demandes de logement HLM non satisfaites / nombre total de demandes de logements HLM	
Nombre de demandes de mutation internes au parc hors quartier	
Nombre de demandes de mutation internes au parc au sein du même quartier	
Taux de rotation en habitat social	12%
Taux de logements vacants en habitat social	
Nombre de loyers impayés > 3 mois par rapport au nombre de logements sociaux	
Nombre de demandes de mutation par rapport au nombre de logements sociaux	
Nombre de bénéficiaires d'aides au logement	8 334

THEMATIQUE SANTE

Taux de praticiens présents pour 5.000 habitants	
Nombre de bénéficiaires de la CMU	
Taux de réalisation de prescription des soins à l'issue de bilans scolaires	

THEMATIQUE EMPLOI / INSERTION

Indicateurs et ratios significatifs à l'échelle de la commune de Draguignan

Proportion d'emplois précaires (CDD, intérim)	
Taux d'emploi des femmes: population active féminine occupée par rapport à la population active occupée totale	
Taux d'emploi des hommes: population active masculine occupée par rapport à la population active occupée totale	
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois de sexe masculin	40%
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois de sexe féminin	60%
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois ayant bac+2 par rapport aux DEFM à la recherche d'un emploi à temps plein	9,10%
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois ayant CAP, BEP, BEPC par rapport aux DEFM à la recherche d'un emploi à temps plein	46,40%
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois > 1 an sans formation par rapport aux DEFM > 1 an	
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois étrangers par rapport aux DEFM à la recherche d'un emploi à temps plein	13,60%
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois de moins de 25 ans à la recherche d'un temps plein par rapport aux DEFM à la recherche d'un emploi à temps plein	32,75%
Proportion des demandeurs d'emploi en fin de mois de moins de 25 ans sans formation par rapport aux DEFM à la recherche d'un emploi à temps plein	